

## ASSEMBLEE DE CORSE

---

### DELIBERATION N° 11/086 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT ADOPTION D'UNE MOTION RELATIVE AU MAINTIEN DE L'ALLOCATION EN FAVEUR DES DEMANDEURS D'EMPLOI EN FORMATION (AFDEF)

---

SEANCE DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2011

L'An deux mille onze et le premier avril, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BEDU-PASQUALAGGI Diane, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASTELLANI Michel, CASTELLANI Pascaline, CASTELLI Yannick, CHAUBON Pierre, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDERICI Balthazar, FEDI Marie-Jeanne, FERRI-PISANI Rosy, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, HOUEMER Marie-Paule, LACAVE Mattea, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MARTELLI Benoîte, NICOLAI Marc-Antoine, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, SANTINI Ange, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SIMONPIETRI Agnès, SINDALI Antoine, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, VALENTINI Marie-Hélène, VANNI Hyacinthe

#### **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

Mme BIANCARELLI Viviane à M. STEFANI Michel  
Mme CASALTA Laetitia à Mme NIELLINI Annonciade  
Mme COLONNA Christine à Mme SIMONPIETRI Agnès  
Mme GRIMALDI Stéphanie à M. SANTINI Ange  
M. MOSCONI François à Mme VALENTINI Marie-Hélène  
M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme BEDU-PASQUALAGGI Diane  
Mme RISTERUCCI Josette à Mme FEDI Marie-Jeanne  
M. de ROCCA SERRA Camille à Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette  
M. SIMEONI Gilles à Mme LACAVE Mattea

#### **ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.**

FRANCISCI Marcel, GUERRINI Christine, NATALI Anne-Marie, RUGGERI Nathalie, SUZZONI Etienne.

## L'ASSEMBLEE DE CORSE

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV<sup>ème</sup> partie,

- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse, visé en son article 56,
- VU** la motion déposée par Mme Viviane BIANCARELLI, au nom du groupe « Elu(e)s Communistes et Citoyens du Front de Gauche »,

### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

#### **ARTICLE PREMIER :**

**ADOpte** la motion, dont la teneur suit :

« **CONSIDERANT** l'importance du dispositif AFDEF qui permet l'indemnisation des demandeurs d'emploi engagés dans une formation longue après épuisement de leurs droits aux allocations chômage,

**CONSIDERANT** que ce dispositif concerne des formations permettant d'acquérir une qualification reconnue au sens de l'article L. 6314.1 du Code du Travail et qu'il permet d'accéder à des emplois relevant d'un métier « sous tension » défini annuellement par la préfecture de région,

**CONSIDERANT** que ce dispositif s'adresse notamment aux étudiants en soins infirmiers dont les modalités de formation, comprenant de longues périodes de stage (2100h sur 3 ans), ne leur permettent pas d'exercer parallèlement une activité rémunérée comme le font d'autres étudiants engagés dans des cursus universitaires,

**CONSIDERANT** que l'Etat a permis jusqu'ici de maintenir l'AFDEF en le finançant à hauteur de 50 % en 2009 et 2010 mais qu'aujourd'hui ce dispositif est suspendu suite au non renouvellement de l'engagement financier de l'Etat dans la loi de finance 2011,

**CONSIDERANT** que ce dispositif concerne des métiers pour lesquels des difficultés de recrutement sont identifiées et que le métier d'infirmier diplômé d'état, est considéré comme tel en Corse,

**CONSIDERANT** par ailleurs, que ce type de dispositif contribue à assurer une meilleure adéquation entre offres et demandes d'emploi étant précisé que le nombre de demandeurs d'emploi est en forte hausse en Corse (+ 8 % en 2010 par rapport à 2009),

**CONSIDERANT** que les modalités de financement et la pérennisation de l'AFDEF doivent être discutés au cours des négociations entre les partenaires sociaux sur la prochaine Convention de l'Assurance Chômage 2011-2013, l'actuelle arrivant à échéance le 31 mars prochain,

**CONSIDERANT** que les partenaires sociaux (Unedic) au travers du Fond Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels (FPSP) estiment ne pas être en mesure d'assumer seuls le financement du dispositif AFDEF,

### **L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**DEMANDE** à l'Etat de maintenir et de pérenniser son financement du dispositif AFDEF,

**DEMANDE** aux partenaires sociaux (UNEDIC) de maintenir l'allocation dans les conditions d'obtention actuelles ».

**ARTICLE 2 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 1<sup>er</sup> avril 2011

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI